

L'Emploi de la force contre la Yougoslavie ou La Charte fissurée

Type de contenu : Texte

Titre(s) : L'Emploi de la force contre la Yougoslavie ou La Charte fissurée [Texte imprimé]
Philippe Weckel, ...

Auteur(s) : Weckel Philippe

Editeur, producteur : Paris : Pedone, 2000

Description matérielle : [16] p.
: 24 cm

Classification décimale Dewey : 341.6

Note(s) : Extr. de : Revue générale de droit international public, n° 1, janvier-mars 2000, pp. 20-36

Résumé ou extrait : L'intervention armée de l'OTAN contre la République de Yougoslavie a révélé une fissure de la Charte des Nations Unies. Confronté à une impasse diplomatique définitive, à un péril menaçant les intérêts généraux de la paix et à la carence de l'ONU, un groupe d'Etats a eu recours à la force pour faire pression sur la Yougoslavie dans des conditions qui n'étaient pas incompatibles avec les buts des Nations Unies. La Charte soumet expressément une telle action à une autorisation du Conseil de Sécurité qui n'a pas été accordée. La Yougoslavie ne peut faire valoir aucun droit qui lui confèrerait un titre à invoquer cette disposition destinée à préserver la compétence de cet organe. Les Etats appartenant à l'Alliance Atlantique ont pris appui sur leurs responsabilités générales en tant que membres de l'ONU qui justifiaient une action destinée à palier la carence de l'institution internationale. Ces événements au Kosovo ont suscité un débat sur la priorité qu'il conviendrait d'accorder au respect de la souveraineté des Etats sur la protection des droits de l'Homme. Derrière les formules diplomatiques se cache une contestation du rôle qu'une alliance militaire entend jouer dans le domaine de la sécurité collective.

Sujet(s) : 1998-2000 (guerre civile et intervention internationale)
Guerre (droit international)
Intervention (droit international)
Kosovo (Serbie et Monténégro)